

Travail et numérique : pluriactivité et revenu universel de base recommandés

Après avoir étudié en septembre dernier [le rapport de Bruno Mettling](#), DRH d'Orange, sur la vie au travail, la ministre **Myriam El Khomri** a reçu ce mercredi 6 janvier le rapport « [les nouvelles trajectoires](#) » du Conseil national du numérique (CNNum). Présenté par **Benoît Thieulin**, président du CNNum, ce texte regroupe 20 propositions pour l'emploi et le travail à l'heure numérique centrées sur l'automatisation, l'économie collaborative et la pluriactivité. Florilège des pistes proposées :

Les parcours hybrides et pluriactifs

L'automatisation créera de nouveaux emplois, [mais en détruira d'autres](#), constate le groupe de travail piloté par **Nathalie Andrieux** du CNNum. Pour que l'automatisation vienne « *en soutien plutôt qu'en remplacement du travail humain* », les auteurs du rapport recommandent de valoriser les parcours hybrides (le passage entre différentes formes d'emploi : salariat, travail indépendant...), le temps partagé et la pluriactivité (la France compte 2,5 millions de pluriactifs, selon l'Insee). Pour ce faire, il est nécessaire de repenser la formation professionnelle, la valorisation des acquis et la protection sociale, en faisant « *évoluer le droit commun (plutôt que de multiplier les régimes spéciaux)* ». Il est également question de mieux « *encadrer les plateformes de l'économie collaborative* », comme le prévoit le [projet de loi numérique d'Axelle Lemaire](#). Et de « *recréer du collectif* » pour rompre l'isolement de travailleurs et réduire les inégalités. Il s'agit en outre « *d'assurer une protection effective pour les travailleurs indépendants, mais économiquement dépendants* » et de donner davantage de visibilité aux formes alternatives de travail et aux organisations coopératives (SCICI, SCOP, CAE).

On reparle du revenu universel de base

Le rapport préconise de repenser la relation entre travail et distribution des richesses, et s'interroge sur la faisabilité d'un « *revenu de base en lien avec la métamorphose numérique* ». Le CNNum recommande aussi de rattacher des droits à la personne (plutôt qu'au statut), dont un « *droit individuel à la contribution* » qui autoriserait les salariés du privé et les fonctionnaires à participer, en dehors de leur organisation principale, à d'autres projets (fab labs, association, biens communs...). Ces projets seraient reconnus comme un temps de formation comptabilisé dans le futur compte personnel d'activité, y compris pour les allocataires de l'assurance chômage.

Commandé il y a un an par le gouvernement, le rapport du Conseil national du numérique va alimenter le projet de loi de Myriam El Khomri sur le travail et celui d'[Emmanuel Macron sur les nouvelles opportunités économiques](#) (« Noé »).

Lire aussi :

[Repenser le travail à l'ère numérique : le pari du rapport Mettling](#)

[Droit du travail : après le rapport Combrexelle, les syndicats de l'IT pèsent le pour et le contre](#)

crédit photo © Ministère chargé du Travail